

DECLARATION DE LA COTE D'IVOIRE

ALA

DEUXIEME CONFERENCE DES ETATS PARTIES

<u>AU</u>

TRAITE SUR LE COMMERCE DES ARMES

(Genève du 22 au 26 août 2016)

Excellence Monsieur le Président,

Je voudrais, au nom de la délégation ivoirienne, vous exprimer nos vives et chaleureuses félicitations pour votre élection à la Présidence de cette deuxième conférence et la bonne conduite de nos assises.

Je voudrais également féliciter les membres du bureau et du Secrétariat pour l'excellente préparation de nos travaux.

Monsieur le Président,

La Côte d'Ivoire se félicite des avancées enregistrées dans le processus de mise en œuvre du Traité sur le Commerce des Armes(TCA) en vue de lutter efficacement contre le trafic et le commerce illicites des armes.

Raison pour laquelle, la présente conférence nous donne l'occasion de réaffirmer la détermination du Gouvernement Ivoirien à engager des réformes en vue de renforcer la sécurité au plan national et de contribuer à l'amélioration de l'environnement sécuritaire au niveau régional et mondial, conformément aux dispositions des différents instruments dont le Traité sur le Commerce des Armes signé le 3 juin 2013 et ratifié le 26 Février 2015.

Ainsi, dans le cadre de la consolidation de la paix, le Gouvernement a adopté une stratégie nationale en matière de réforme du secteur de la sécurité fondée sur toutes les dimensions de la sécurité humaine. Les prescriptions contenues dans le TCA en constituent une priorité.

Au niveau de l'Etablissement des régimes de contrôle national, la Côte d'Ivoire a établi depuis 1999, dans sa loi sur les armes, une liste de contrôle et des mesures administratives. Toutefois, ces dispositions méritent aujourd'hui d'être révisées pour tenir compte de l'évolution du contexte régional et mondial. Ainsi, la nouvelle loi est en cours d'élaboration prenant en compte les prescriptions du TCA, de la Convention de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur les Armes, du Protocole sur les armes à feu et bien d'autres instruments pertinents.

Monsieur le Président,

Au titre de la mise en œuvre pratique du TCA, la Côte d'ivoire a transmis et publiés on rapport initial le 7 juin 2016. Dans le souci de réduire les risques de détournement et garantir une meilleure gestion des armes, la Côte d'Ivoire a engagé plusieurs réformes, notamment le renforcement de la sécurité et de la sûreté des sites de stockage des armes et munitions nationaux à travers les la réhabilitation des armureries. Les gestionnaires des stocks ont vu leurs capacités renforcées et disposent d'outils de gestion des stocks. Le marquage des armes des Force sest

effectif conformément aux recommandations de la Convention de la CEDEAO sur les ALPC et aux autres instruments internationaux pertinents. Il se poursuit systématiquement pour les nouvelles acquisitions.

<u>Au titre de la coopération et de l'Assistance</u>, la Côte d'Ivoire a renforcé sa coopération transfrontalière avec ses pays voisins de l'espace CEDEAO, notamment le Liberia, le Mali, le Ghana, le Burkina Faso, la Guinée, en organisant plusieurs rencontres, forums et ateliers qui ont contribué à améliorer le contrôle transfrontalier des armes, harmonier nos approches et partager les bonne nos expériences sur les bonnes pratiques. Des programmes et actions conjointes ont été identifiés et méritent d'être soutenus.

En soutien aux efforts de synergie engagés aux niveaux mondial, sous régional et national pour faire face au commerce illicite des armes légères la Cote d'Ivoire, a apporté son appui technique à travers sa Commission Nationale de lutte contre la prolifération illicite des ALPC, à ces 5 pays de l'espace CEDEAO pour le démarrage effectif du processus de marquage de leurs armes et la mise en place de base de données de gestion des armes. Aussi, la Cote d'Ivoire a-t- elle organisé un atelier sous Régional d'échanges de meilleures pratiques dans la mise en œuvre du Traite sur le Commerce des Armes à Abidjan du 19 au 20 juin 2016 auquel 12 pays de la sous régions ont participé grâce à l'appui financier de la Confédération Suisse et du Gouvernement Allemand.

Monsieur le Président,

La mise en œuvre pratique du Traité au niveau national impose des dispositions administratives, le relèvement des capacités de coordination inter-institutions et de coopération, le renforcement des capacités et la sensibilisation des différents acteurs sur les obligations du Traité et de leur application.

Les défis sont nombreux; beaucoup reste à faire, c'est pourquoi nous en appelons à l'appui de la Communauté Internationale pour faire face à ces challenges.

Monsieur le président,

La Côte d'Ivoire est résolument engagée en faveur de la mise en œuvre du TCA et d'autres instruments liés au contrôle des armes et sommes heureux de nous enrichir de l'expérience des autres États.

Je vous remercie pour votre aimable attention.